



Rompre un mandat de gestion

Par **cleasalome**, le **06/08/2011** à **22:14**

Bonjour,rrrn Nous avons un appartement en location pour lequel nous avons signé un mandat de gestion en Aout 2010.rn Le locataires ont donné leur congé pour le 14 Septembre 2011.Nous avons laisser l'agence chercher de nouveaux locataires jusqu'à présent mais sans résultat.Voyant l'échéance se rapprocher nous voudrions laisser l'agence chercher jusqu'en Octobre ou Novembre maxi mais après nous ne pourrons plus payer les traites du crédit et donc voudrions le mettre en vente.Pouvons nous rompre le mandat de gestion étant donner qu'il n'y aura pas de nouveaux locataires et que c'est pour le vendre ?rn Merci d'avance pour votre réponse.